

## BARÈME DE COTISATIONS 2021

Adhérents par collège	Montant en euros	
<b>Collège 1 - COMMUNES / EPCI / AUTRES STRUCTURES QUI COTISENT POUR LES COMMUNES (1)</b>		
Moins de 500 hab	108	(1) Si une communauté de communes cotise pour l'ensemble des communes riveraines des canaux de son territoire, réduction de 10 % sur le cumul des cotisations des communes.
Entre 501 et 1 000 hab	216	
Entre 1 001 et 1 500 hab	324	
Entre 1 501 et 3 000 hab	432	
Entre 3 001 et 5 000 hab	540	
Entre 5 001 et 10 000 hab	974	
Entre 10 001 et 15 000 hab	1297	
Entre 15 001 et 50 000 hab	1623	
Plus de 50 001 hab	2229	
<b>Collège 2 - ASSOCIATIONS</b>		
Association de niveau national, régional et départemental	108	
Autre	55	
<b>Collège 3 - PROFESSIONNELS (2)</b>		
Loueurs de bateaux habitables	162	(2) Si un professionnel propose plusieurs activités, il ne paie pas plusieurs fois : il cotise pour l'activité la plus chère.
Loueurs de bateaux à la journée, demi-journée, heure	108	
Croisière sur bateau à passagers	163	
Activités de loisirs	55	
Autres	55	
Hébergeurs (hôtel, gîte, chambre d'hôte, camping)	55	
Restaurants	55	
Ports fluvio-maritimes à gestion privée		
Moins de 100 emplacements	55	
De 101 à 200 emplacements	108	
De 201 à 400 emplacements	185	
De 401 à 600 emplacements	298	
Plus de 600 emplacements	424	
<b>Collège 4 - PARTICULIERS</b>	13 min.	